



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 novembre 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière. Aucun absent.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 7 octobre 2019.

### **Première période de questions**

Aucune des treize personnes présentes ne s'exprime.

#### **2019-528 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

58. Nomination de responsables de dossiers et désignation des membres du conseil municipal aux divers comités.
59. Très-Art - Aide financière.

### **Procès-verbaux**

#### **2019-529 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 28 octobre 2019**

Documents : Procès-verbaux des séances des 7, 21 et 28 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 28 octobre 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 7, 21 et 28 octobre 2019.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

### **Réglementation**

#### **2019-530 Règlement relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion**

Document : *Projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux*, non daté.



M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* afin de prévoir des dispositions lorsque l'allocation de dépense sera imposable de la part du gouvernement provincial.

**2019-531 Adoption du projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux***

Document : *Projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-532 *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* afin de le mettre à jour.

**2019-533 Dépôt du projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham***

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* lequel prévoit une mise à jour des dispositions.

**2019-534 *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020*, non daté.



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020*.

**2019-535**     **Dépôt du projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020***

Document : *Projet de Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020*, non daté.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2020*.

**2019-536**     ***Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020*.

**2019-537**     **Dépôt du projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour l'année 2020*.

**2019-538**     ***Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020*, non daté.

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020*.



**2019-539**      **Dépôt du projet de *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020***

Document : *Projet de Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020*, non daté.

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement décrétant un programme de revitalisation pour certains secteurs de la Ville de Farnham et l'octroi de subventions de taxes en vue de la construction de bâtiments résidentiels pour l'année 2020*.

**2019-540**      ***Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*.

**2019-541**      **Dépôt du projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau***

Document : *Projet de Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*.

**2019-542**      ***Règlement concernant les ventes de garage - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant les ventes de garage*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant les ventes de garage* afin de permettre un événement annuel dans le stationnement de l'aréna Madeleine-Auclair.

**2019-543**      **Dépôt du projet de *Règlement concernant les ventes de garage***

Document : *Projet de Règlement concernant les ventes de garage*, non daté.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant les ventes de garage* lequel prévoit un événement annuel dans le stationnement de l'aréna Madeleine-Auclair.



**2019-544 Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)**

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Usages complémentaires)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-545 Adoption du Règlement 567 modifiant le Règlement 550 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 759 294 \$**

Document : *Règlement 567 modifiant le Règlement 550 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 759 294 \$*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 28 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 28 octobre 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 567 modifiant le Règlement 550 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 759 294 \$*, soit adopté suivant sa forme et teneur.





**Direction générale et ressources humaines**

**2019-546 Union des Municipalités du Québec - Renouvellement d'adhésion**

Document : Lettre de M. Alexandre Cusson datée du 15 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2020, incluant le Carrefour du capital humain, au coût de 12 427,07 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-160-00-416 et 02-110-00-494.

**2019-547 Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés**

Document : Projet d'entente non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente à intervenir avec la Croix-Rouge canadienne relatif aux services aux sinistrés, tel que soumis.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-00-639.

**2019-548 Création d'un poste de chef d'équipe division aqueduc-égout au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste de chef d'équipe division aqueduc-égout au Service des travaux publics.

QUE ce poste sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

QUE ce poste sera un poste d'employé col bleu.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2019-549 Création d'un poste de chef d'équipe division voirie au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste de chef d'équipe division voirie au Service des travaux publics.

QUE ce poste sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

QUE ce poste sera un poste d'employé col bleu.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**2019-550      Création d'un poste de chef d'équipe division parcs et loisirs au Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la réorganisation du Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un poste de chef d'équipe division parcs et loisirs au Service des travaux publics.

QUE ce poste sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

QUE ce poste sera un poste d'employé col bleu.

QU'une lettre d'entente à cet effet soit rédigée.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution.

**Greffe et affaires juridiques**

**2019-551      Dénomination d'une rue projetée**

CONSIDÉRANT que l'ouverture d'une rue est projetée à court terme sur le lot 5 409 010 du cadastre du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la rue projetée sur le lot 5 409 010 du cadastre du Québec situé dans le parc industriel soit nommée rue "Donahue" en référence aux personnes suivantes :

William Donahue	Maire de Farnham 1872-1874 Né à Frampton le 12 août 1834 Marchand général Député fédéral de Missisquoi 1874-1878 Décédé à Farnham le 15 juillet 1892
-----------------	--



Édouard Donahue Maire de Farnham 1880-1884  
Marchand général  
Maître de poste

---

**2019-552 Vente du lot 6 340 287 du cadastre du Québec - Rue Collins**

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 6 340 287 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce lot est un lot de rue;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de ce lot est de 100 \$;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 340 287 du cadastre du Québec à la compagnie Gestech Inov inc., au montant de 100 \$, et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 15 décembre 2019.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot sera vendu dans l'état où il se trouve en date de ce jour.

QUE le caractère de rue soit retiré sur ce lot.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt car M. Jean-François Riel est son employeur. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2019-553 Vente du lot 6 074 566 et d'une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis)**

CONSIDÉRANT que les promoteurs désirent apporter des modifications à leur projet;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 074 566 une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis) à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition, au prix de 4 \$ le pi<sup>2</sup> et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 30 juin 2020.
- Le projet à être implanté sur cet immeuble doit comporter un maximum de deux bâtiments, d'une hauteur maximale de quatre étages, comporter au total entre trente et trente-quatre unités et être similaire à celui présenté le 12 janvier 2018. Minimale, la





construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.

- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- 80 % des arbres présents sur l'immeuble devront être conservés.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division du lot 4 354 127 du cadastre du Québec, ces frais seront ajoutés au prix de vente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2018-420 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2019-554 Appui à la Coalition des groupes de femmes de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Sophie Boudreau datée du 9 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire soutenir les démarches pour contrer la violence faite aux femmes;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les élus porteront le ruban blanc pour les douze jours contre la violence envers les femmes qui se tiennent annuellement du 25 novembre au 6 décembre.

## Finances municipales

**2019-555 Dépôt des états comparatifs**

Est déposé le document comprenant les deux états comparatifs décrits à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2019-556 Assurances de dommages - Contrat et quotes-parts**

Document : Dossier de la trésorière daté du 9 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville est partie, avec d'autres Villes, à une entente de regroupement pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;



CONSIDÉRANT les recommandations du consultant, Fidéma groupe conseils inc. à l'effet de renouveler le contrat d'assurances de dommages avec la compagnie BFL Canada inc.;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le contrat d'assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2019 au 30 novembre 2020 à la compagnie BFL Canada inc. au montant de 84 145 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham verse la somme de 21 182 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2019-2020 ainsi que la somme de 20 350 \$ constituant sa quote-part au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**2019-557 Octroi du contrat de services professionnels en évaluation foncière**

Document : Rapport du comité de sélection daté du 23 octobre 2019.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Évimbec ltée au coût de 822 565,64 \$ incluant les taxes.

QUE ce contrat couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-150-00-417.

**2019-558 Redevances pour les carrières et sablières**

CONSIDÉRANT que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières doivent être utilisés pour l'entretien des voies publiques;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les sommes reçues des droits imposés aux exploitants de carrières et sablières soient utilisées aux projets de pavage annuel.

**2019-559 Cartes de crédit**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser MM. Patrick Melchior, Nicolas-Éric Vary et Mark Fontaine à détenir une carte de crédit affaires de la Ville de Farnham avec Visa Desjardins d'une limite maximale de 1 000 \$ chacune.



QUE M<sup>mes</sup> Josianne Monty et/ou Gabrielle Tringle soient autorisées à faire les démarches nécessaires à cette fin.

**2019-560 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 octobre 2019**

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 183 108,85 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 257 358,73 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 octobre 2019 soit approuvé.

**2019-561 Travaux de pavage 2019 - Paiement 1**

Document : Dossier du directeur sortant du Service des travaux publics daté du 28 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une erreur a été faite dans le calcul de la longueur des travaux à réaliser sur la rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul a été réalisée par l'adjudicataire dans sa soumission mais que celle-ci ne change pas l'ordre des soumissionnaires;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de pavage 2019 à la compagnie MSA Infrastructures inc. au montant de 531 370,67 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 51 351,33 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE les transferts suivants soient acceptés afin de combler une partie des coûts supplémentaires de ce projet :

De	À	Montant
02-415-00-445	22-300-00-721	14 000 \$
02-320-10-521		11 000 \$
02-320-10-625		5 000 \$

QU'une somme de 45 887,81 \$ appropriée du surplus libre pour financer le solde des coûts supplémentaires.

**2019-562 Travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement - Paiement 2**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire et du directeur du Service des travaux publics daté du 24 octobre 2019.



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réhabilitation du réseau routier local volet redressement à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay au montant de 954 538,56 \$ incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 92 246 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2019-563 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 4**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 21 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 463,93 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**2019-564 Travaux de remplacement d'un escalier extérieur - Réception finale**

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 7 octobre 2019.

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux correctifs;

CONSIDÉRANT la visite pour la réception finale effectuée le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

CONSIDÉRANT la garantie de cinq ans versée par l'entrepreneur pour les travaux de peinture;

CONSIDÉRANT le certificat de fin de travaux de l'architecte;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement final et de la retenue dans le cadre des travaux de remplacement d'un escalier extérieur à la compagnie Construction Michel Dufresne et fils au montant de 24 029,77 \$ incluant les taxes.

QUE la réception finale des travaux soit prononcée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

**2019-565 Centraide - Campagne de financement**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers, dans le but d'encourager les employés à contribuer à la campagne de financement 2019 de Centraide, de donner, pour chaque versement hebdomadaire fait par les employés, la même somme jusqu'à concurrence de 1 \$ par employé par semaine.



QUE cette contribution soit toutefois d'un maximum de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-566 Maison des jeunes de Farnham inc. - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 9 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 11 785 \$ à la Maison des jeunes de Farnham inc. pour l'année 2020.

QUE cette somme sera versée en un seul paiement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 15 janvier 2020.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-970.

**2019-567 Paroisse Saint-Romuald - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 7 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 500 \$ à la Paroisse Saint-Romuald pour l'organisation du souper de Noël 2019 des personnes seules et des familles défavorisées.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette déclare son apparence de conflit d'intérêt car elle fait partie de la Fondation. Elle se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2019-568 Fondation Les Foyers Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière reçu le 22 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une aide financière de 1 000 \$ à la Fondation Les Foyers Farnham pour leur spectacle bénéfice du 15 décembre 2019.

QUE cette somme sera versée après la tenue de l'événement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-569 Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Aide financière**

Document : Plan de partenariat daté du 22 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière de 7 850 \$ à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi pour l'année 2020, considérant que le cocktail de Noël des gens d'affaires 2019 sera tenu à Farnham et que le tournoi de golf 2020 sera aussi tenu à Farnham.

QU'une somme annuelle de 3 850 \$ sera octroyée pour les années 2021 et 2022 et que ces sommes pourront être bonifiées selon les événements tenus sur le territoire de Farnham.

QUE cette somme sera versée annuellement en un seul paiement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 janvier.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

## Communications

### 2019-570 Permis de réunion - Party des fêtes des employés municipaux

Document : Dossier de la conseillère en communications daté du 21 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire poursuivre la tradition de recevoir les employés lors d'un party des fêtes afin de les remercier de leur travail et implication;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M<sup>me</sup> Annie Lévesque, conseillère en communications, à demander un permis de réunion pour cet événement qui sera tenu le 17 janvier 2020 au Marché de la Station Gourmande de 17 h à minuit.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-493.

## Incendie

### 2019-571 Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches - Entente

Document : Projet d'entente daté du 3 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que les cellulaires personnels des pompiers seront dorénavant utilisés afin de transmettre les alertes du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham doit prévoir un contrat de services pour l'application permettant cette transmission;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente avec le Centre d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches pour l'utilisation de l'application SURVI-Mobile.

QUE cette entente sera en vigueur du 3 octobre 2019 au 2 octobre 2022 au coût mensuel de 259,84 \$, incluant les taxes.





QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-517.

### Traitement des eaux

#### 2019-572 Octroi du contrat d'analyses de laboratoire

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative de la greffière datés du 23 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public trois soumissions ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix un an (Incluant les taxes)	Prix deux ans (Incluant les taxes)
Eurofins Environex	17 114,03 \$	34 228,06 \$
H2Lab	20 520,74 \$	41 041,48 \$
Bureau Veritas Canada (2019) inc.	26 234,43 \$	53 022,68 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat d'analyses de laboratoire pour les années 2020 et 2021 soit octroyé à la compagnie Eurofins Environex au coût annuel de 17 114,03 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-412-00-453 et 02-414-00-453.

#### 2019-573 Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux - Adhésion en cours de contrat - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - CHI-20192021

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des Municipalités du Québec de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics CHI-20192021 visant l'achat de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une Municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;



- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'Union des Municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits de Sulfate d'aluminium, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2020 et 2021;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2021 et visant l'achat de Sulfate d'aluminium, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

QUE des contrats d'une durée de deux ans, assortis d'une année supplémentaire optionnelle, ont déjà été octroyés par l'Union des Municipalités du Québec selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20192021 et des lois applicables.

QUE la Ville de Farnham confie à l'Union des Municipalités du Québec la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjudés.

QUE la Ville de Farnham reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'Union des Municipalités du Québec et à 3,5 % pour les celles non membres de l'Union des Municipalités du Québec.

2019-574

**Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux - Adhésion en cours de contrat - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec - CHI-20192020**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 23 octobre 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham présente une demande d'adhésion tardive à l'Union des municipalités du Québec de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics CHI-20192020 visant l'achat de sept différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;



CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une Municipalité de conclure avec l'Union des Municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une Municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des Municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits de PAX-XL6 dans les quantités nécessaires pour ses activités de l'année 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

QUE la Ville de Farnham confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de PAX-XL6 nécessaire aux activités de notre organisation municipales.

QUE des contrats d'une durée de deux ans ont déjà été octroyés par l'Union des Municipalités du Québec selon les termes prévus au document d'appel d'offres CHI-20192020 et des lois applicables.

QUE la Ville de Farnham s'engage à respecter les termes de ces contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats sont adjugés.

QUE la Ville de Farnham reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'Union des Municipalités du Québec et à 3,5 % pour les celles non membres de l'Union des Municipalités du Québec.

## Travaux publics

**M. Jean-François Poulin déclare son apparence de conflit d'intérêt car la demande a été formulée par son frère. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

2019-575

**Signalisation de la route 235 - Demande au ministère des Transports**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au ministère des Transports d'installer une affiche annonçant l'intersection de la rue des Écureuils et du chemin Leblanc, sur la route 235 en direction Sud vers Bedford.

QUE demande soit aussi faite d'installer un clignotant jaune sur la route 235, à l'intersection de la rue des Écureuils afin de prévenir les accidents à cet endroit.

### Planification et aménagement du territoire

#### 2019-576 Comité consultatif d'urbanisme - Renouvellement de mandat

Document : Dossier de l'inspectrice senior daté du 21 octobre 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler le mandat de M<sup>me</sup> Sylvie Campbell au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans à compter du 12 décembre 2019.

#### 2019-577 Demande de permis - Modification - Rue des Peupliers

Document : Résolution CCU-191015-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'autoriser la construction de trois bâtiments présentant une nouvelle architecture sur les lots 6 276 052, 6 276 057 et 6 276 063 du cadastre du Québec dans le projet de développement Carré du Pacifique;

CONSIDÉRANT que la nappe phréatique est plus haute sur ces trois lots, représentant une contrainte physique majeure;

CONSIDÉRANT qu'un sous-sol ne peut être aménagé dans les bâtiments construits sur ces trois lots;

CONSIDÉRANT que les bâtiments précédemment autorisés présentaient des murs aveugles face à la rue des Peupliers;

CONSIDÉRANT que les nouveaux bâtiments présentés ont fait l'objet d'une réflexion au niveau des ouvertures et de la maçonnerie utilisée;

CONSIDÉRANT que les nouveaux bâtiments présentés s'harmonisent bien avec les autres bâtiments implantés dans le projet de développement;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs des nouveaux bâtiments s'agenceront à ceux des bâtiments précédemment approuvés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de permis de construction, laquelle consiste à implanter trois bâtiments avec une typologie différente sur les lots 6 276 052, 6 276 057 et 6 276 063 du cadastre du Québec dans le projet de développement Carré du Pacifique.



QUE les nouveaux bâtiments présenteront les particularités suivantes :

- Les nouveaux bâtiments auront trois étages plutôt que deux étages et un sous-sol.
- On retrouvera deux portes d'entrée en façade avant et une porte d'entrée sur une façade latérale.
- La pente du toit sera adoucie à 4:12.
- Les façades latérales faisant face à la rue des Peupliers présenteront désormais des fenêtres et de la maçonnerie.

**2019-578 Demande de permis - 277-281, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-191015-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer les portes et fenêtres en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'harmonisent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les nouvelles ouvertures s'adapteront davantage aux usages projetés dans le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer trois fenêtres et deux portes en façade avant du bâtiment sis aux 277-281, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Qu'un revêtement identique à celui présentement en place soit installé aux endroits qui nécessitent d'être recouverts.
- Qu'un aménagement paysager soit réalisé sur le talus vert en façade de la propriété.

**2019-579 Demande de permis - 541, rue Saint-Paul**

Document : Résolution CCU-191015-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le revêtement extérieur sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve déjà un revêtement de vinyle de couleur beige sur d'autres façades du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement horizontal de couleur rouge situé sur la façade arrière du bâtiment est défraîchi;

CONSIDÉRANT que la brique rouge présente sur la façade latérale gauche du bâtiment ne s'agence pas avec les nouveaux revêtements installés en façade avant du bâtiment;



CONSIDÉRANT que les travaux proposés amènent une uniformité aux revêtements utilisés sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour peindre le revêtement horizontal actuel situé sur la façade arrière du bâtiment de couleur beige et recouvrir la brique actuelle située sur la façade latérale gauche du bâtiment d'un revêtement de vinyle de couleur beige, sur le bâtiment sis au 541, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2019-580 Demande de certificat d'autorisation - 446, rue de l'Hôtel-de-Ville**

Document : Résolution CCU-191510-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne commerciale affichant le commerce "Viva Coiffure";

CONSIDÉRANT que l'enseigne présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne s'agence bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le commerce "Viva Coiffure" est nouvellement occupant du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne commerciale, laquelle consiste à afficher le commerce "Viva coiffure" sur le bâtiment sis au 446, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE l'affichage sera fait dans la porte d'entrée du commerce.

**2019-581 Demande de certificat d'autorisation - 22, boulevard Magenta Ouest**

Document : Résolution CCU-191015-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne commerciale affichant le commerce "Shisen";

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que le commerce "Shisen" a nouvellement été ajouté comme usage complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;





Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne commerciale, laquelle consiste à afficher l'usage complémentaire à l'habitation de salon d'esthétique "Shisen" sur l'immeuble du 22, boulevard Magenta Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les poteaux supportant l'enseigne s'agentent à celle-ci, en termes de couleur et de matériaux.

QUE l'enseigne présentera les caractéristiques suivantes :

- Il s'agira d'une enseigne sur poteaux.
- L'enseigne sera située en cour avant.
- L'enseigne aura une largeur de 0,91 m (36 po) et une hauteur de 0,61 m (24 po).

**2019-582 Demande de certificat d'autorisation - 244, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-191015-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne commerciale affichant le commerce "Chez Al";

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée présente une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que l'enseigne aura les mêmes dimensions et le même emplacement que l'enseigne actuelle affichant le "Restaurant 99 café";

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée s'agence bien au style du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne commerciale, laquelle consiste à afficher le commerce "Chez Al" sur l'immeuble du 244, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2019-583 Demande de certificat d'autorisation - 1721, rue Principale Est**

Document : Résolution CCU-191015-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une enseigne commerciale affichant le commerce "Garage G.G. Motorsports";

CONSIDÉRANT que les enseignes projetées présentent une calligraphie et un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que les enseignes projetées s'agentent bien au style du bâtiment;



CONSIDÉRANT que l'ancien lettrage est toujours visible sous les enseignes actuelles;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation de trois enseignes commerciales, lequel consiste à afficher le commerce "Garage G.G. Motorsports" sur l'immeuble du 1721, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que l'écriture de l'ancien affichage, toujours visible, soit effacée, peinte ou recouverte, de manière à ce que la façade avant soit uniforme.
- Que l'écriture de l'ancien affichage soit dissimulée dans les six mois suivant l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage du commerce.
- Advenant le cas où le revêtement change de couleur ou est remplacé, une nouvelle demande devra être déposée au Comité consultatif d'urbanisme.

## Loisirs, culture et tourisme

### 2019-584 Farnham Ale & Lager inc. - Entente

Document : Projet d'entente, non daté.

CONSIDÉRANT que les parties désirent poursuivre leur partenariat;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet d'entente avec la Farnham Ale & Lager inc. pour la commandite d'événements.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

## Ajouts

### 2019-585 Nomination de responsables de dossiers et désignation des membres du conseil municipal aux divers comités

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU des conseillers de procéder aux nominations suivantes :

**Responsable des dossiers :**

**Administration**  
**Communautaire, famille et Bibliothèque**

Patrick Melchior  
Sylvie Ouellette



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

<b>Communications</b>	Sylvie Ouellette
<b>Culturel et patrimoine</b>	Vincent Roy
<b>Incendie</b>	Nathalie Dépeault
<b>Planification et aménagement du territoire</b>	Jean-François Poulin
<b>Ressources humaines</b>	Vincent Roy
<b>Sports et loisirs</b>	Daniel Campbell
<b>Traitement des eaux</b>	Jean-François Poulin
<b>Travaux publics</b>	Jean-Yves Boulianne

Représentants de la Ville :

<b>Carrefours culturels</b>	Patrick Melchior Nathalie Dépeault Sylvie Ouellette Vincent Roy
<b>Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie</b>	Patrick Melchior
<b>Chambre de commerce de Brome-Missisquoi</b>	Patrick Melchior
<b>Comité consultatif d'urbanisme</b>	Sylvie Ouellette Vincent Roy
<b>Comité culturel et patrimoine</b>	Nathalie Dépeault
<b>Comité de développement social</b>	Patrick Melchior Sylvie Ouellette
<b>Comité de négociation des conventions/ententes</b>	Patrick Melchior Vincent Roy Jean-Yves Boulianne
<b>Comité de retraite</b>	Patrick Melchior Jean-Yves Boulianne
<b>Comité de sécurité civile</b>	Patrick Melchior Daniel Campbell
<b>Comité d'équité salariale</b>	Vincent Roy
<b>Comité des jardins collectifs</b>	Patrick Melchior Sylvie Ouellette
<b>Comité ferroviaire</b>	Patrick Melchior Nathalie Dépeault Daniel Campbell
<b>Comité local de sécurité publique</b>	Patrick Melchior Nathalie Dépeault
<b>Comité tourisme et pistes cyclables</b>	Daniel Campbell Sylvie Ouellette
<b>Fonds de développement Farnham-Rainville inc.</b>	Patrick Melchior Jean-François Poulin
<b>Office municipal d'habitation de Brome-Missisquoi</b>	Patrick Melchior
<b>Organisme de bassin versant de la Yamaska</b>	Jean-François Poulin
<b>Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi</b>	Patrick Melchior Sylvie Ouellette
<b>Responsables des questions familles et aînés</b>	Nathalie Dépeault Sylvie Ouellette

QUE les résolutions 2017-463, 2018-065, 2018-213, 2018-532 et 2018-571 soient abrogées à toutes fins que de droit.

2019-586 **Très-Art - Aide financière**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Très-Art pour permettre l'ouverture d'un café pour les artistes.

QUE cette dépense soit imputée 02-190-00-970.

QUE la résolution 2019-509 soit abrogée à toutes fins que de droit.

### Seconde période de questions

Trois des treize personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Modification aux lumières de circulation à l'intersection de la rue Jacques-Cartier Sud et de la route de contournement.
- Clignotant à l'intersection de la route 104 et de la montée des Écossais enlevé.
- Emplacement des mardis show.
- Subvention pour travaux de pavage.
- Date de l'Halloween.
- Collecte des feuilles mortes.
- Guignolée du Centre d'action bénévole le 16 novembre.
- Barrage routier du Centre d'action bénévole le 7 décembre.
- Compétition de patinage artistique du 22 au 24 novembre.
- Pétition pour patinoire dans le parc du Boisé-de-Rainville.

### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Daniel Campbell     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Patinage et hockey libre à l'aréna.</li><li>• Noël aux flambeaux le 7 décembre.</li><li>• Bibliothèque mobile.</li><li>• Collecte de sang des Chevaliers de Colomb le 20 novembre à la caserne.</li></ul> |
| Sylvie Ouellette    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Très-Art, ouverture officielle le 9 novembre.</li></ul>   |
| Vincent Roy         | <ul style="list-style-type: none"><li>• Souper de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand le 16 novembre.</li></ul>  |
| Jean-Yves Boulianne | <ul style="list-style-type: none"><li>• Pneus d'hiver.</li></ul>  |



**VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

---

Sur proposition du président, la séance est levée à 19 h 55.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire